

L'aide à domicile meurt des « oui mais » et/ou des « oui plus tard »

Réunies en Assemblée Générale le mardi 22 septembre 2020, les associations adhérentes à la fédération Adédom ont massivement exprimé leur sentiment de « ras le bol » aux vues de la situation globale du secteur de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile.

Alors que durant la crise aigüe du Covid-19, les professionnels de ce secteur ont fait preuve d'un sens des responsabilités et d'un grand courage, ces derniers sont une nouvelle fois les derniers servis – en considérant qu'ils l'aient été. En effet, alors que le Président de la République a officiellement indiqué que la prime Covid-19, qui avait préalablement été attribuée aux professionnels des établissements, leur seraient versée MAIS en lien avec les départements. Beaucoup de ces derniers refusant ou ne pouvant pas financer cette prime, il est aujourd'hui quasi certain qu'un grand nombre de professionnels du secteur ne la toucheront pas, ou d'un montant bien inférieur à celui indiqué. Cela est révélateur du mépris des pouvoirs publics envers ces salariés.

Cette prime n'est que l'arbre qui cache une forêt très dense. Ainsi, les partenaires sociaux qui gèrent la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile ont signé deux avenants, les 43 (26 février 2020) et 44 (30 avril 2020). Le premier concerne une nouvelle classification des métiers et des rémunérations qui a pour objectif de faire face aux difficultés chroniques de recrutement du secteur en raison de métiers mal reconnus et mal rémunérés. Le second est une augmentation d'un peu plus de 2% de la valeur du point de la convention collective. MAIS ces deux avenants sont toujours en attente de leur application.

Enfin, la loi ! Cette loi est attendue depuis des années non seulement par le secteur mais surtout par les personnes fragiles et qui souhaitent pouvoir rester vivre et vieillir dignement à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles. Or, les rapports se succèdent aux concertations - Libault, El Khomri, Guedj, Vachey - et les annonces succèdent à des annonces MAIS elles ne sont jamais suivies d'effet. Alors à quoi bon organiser maintenant un Laroque de l'autonomie ? Adédom a non seulement participé activement à la construction de ces rapports mais a également formulé ses propositions dans le cadre d'un New Deal de l'aide à domicile qui peuvent se mettre en place immédiatement pour créer les conditions d'une offre qualitative et financée au profit des personnes accompagnées. Alors que cette loi devait être présentée en conseil des Ministres avant la fin de l'année 2020, certaines déclarations sèment le doute de voir celle-ci encore une fois reportée.

Compte tenu de cette situation qui ne se débloque pas malgré de nombreux courriers envoyés aux responsables politiques, de rendez-vous courtois MAIS non suivis d'effets et communiqués à l'attention de la presse, **l'Assemblée Générale Adédom appelle ses adhérents à mener des actions de forte mobilisation sur les territoires, le temps presse, car quitte à mourir, autant le faire debout.**

Contact Presse :

Adédom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, adédom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur adedom.fr